

Communiqué de presse

Talence célèbre l'engagement citoyen des jeunes avec le dispositif Permis jeune et solidaire

La Ville de Talence organise une cérémonie pour féliciter les Talençais qui ont pris part au Permis jeune & solidaire, dispositif qui permet aux jeunes de financer leur permis de conduire en échange de missions de volontariat.

La mobilité est un enjeu majeur pour l'insertion des jeunes, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel. Consciente de cet enjeu, la Ville de Talence propose un programme d'aide intitulé « Permis jeune et solidaire », pour accompagner les jeunes Talençais dans l'obtention de leur permis de conduire. Ce programme, qui repose sur un principe simple, leur permet de bénéficier d'une aide financière de 700 € en échange de 70 heures de volontariat.

Une cérémonie pour valoriser l'engagement des jeunes Talençais

Le 20 février prochain, la Ville organisera une cérémonie, dédiée à la reconnaissance des jeunes ayant obtenu leur permis grâce à ce dispositif et ceux encore actuellement en formation.

Ce sera également l'occasion de rendre hommage aux sept associations partenaires, comme les Restos du cœur, Espoir pour tous ou le Secours populaire, qui jouent un rôle essentiel dans la réussite de ce programme. L'évènement réunira également les sept auto-écoles talençaises qui ont pris part à ce projet et qui ont permis aux bénéficiaires d'accéder à des formations de conduite. Les services municipaux impliqués dans l'organisation seront également présents.

Depuis sa mise en place, le dispositif Permis jeune et solidaire connaît un succès croissant. En 2024, 19 jeunes ont obtenu leur permis de conduire grâce à ce programme, et 27 autres continuent aujourd'hui de s'investir dans des missions de volontariat.

Comment en bénéficier ?

Le dispositif est accessible à tous les jeunes Talençais âgés de 15 à 25 ans, résidant à Talence depuis au moins trois ans. Pour en bénéficier, il suffit de remplir un dossier auprès du service Jeunesse et vie étudiante, qui accompagne les jeunes tout au long du processus. Après avoir obtenu leur code de la route, les candidats doivent choisir une mission de volontariat dans l'une des associations partenaires, préalablement référencées sur la plateforme de bénévolat de la Ville. Une fois la mission effectuée, la Ville prend en charge 700€ sur les frais liés à l'obtention du permis, et ce, sans condition de ressources.

Plus d'informations sur le Permis jeune et solidaire : <https://www.talence.fr/permis-jeune/>